

Conseil régional

**PROJET DE MOTION
RELATIF À LA PROTECTION DES PERSONNES LGBT AU SÉNÉGAL**

CONSIDÉRANT que la défense des droits humains, de la dignité de la personne humaine et de la lutte contre toutes les formes de discrimination constitue un principe fondamental de l'action de la Région Île-de-France ;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 1er juin 2018, par le Conseil régional d'Île-de-France d'un vœu relatif à la dépénalisation universelle de l'homosexualité, renouvelé lors du Conseil régional du 19 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que plus d'une soixantaine de pays pénalisent encore dans leur législation l'homosexualité, en contradiction avec les valeurs humanistes et de tolérance entre les êtres humains ; et qu'une douzaine punit l'homosexualité de la peine de mort ;

CONSIDÉRANT que le Sénégal durcit dans son droit pénal des dispositions réprimant les relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe, exposant les personnes concernées à des poursuites judiciaires et à des peines allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement ;

CONSIDÉRANT les alertes régulières émises par de nombreuses organisations de défense des droits humains concernant les violences, discriminations, arrestations arbitraires, discours de haine et stigmatisations dont sont victimes les personnes LGBT au Sénégal ;

CONSIDÉRANT que plusieurs responsables politiques, religieux ou médiatiques ont publiquement appelé ces dernières années à un durcissement de la répression à l'encontre des personnes LGBT, contribuant à un climat de peur, d'exclusion et d'insécurité ;

CONSIDÉRANT que la protection des minorités, le respect de la vie privée, l'égalité devant la loi et la lutte contre les discriminations constituent des principes consacrés par les textes internationaux relatifs aux droits humains, notamment l'Organisation des Nations unies et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

CONSIDÉRANT que nul ne devrait être poursuivi, discriminé ou exposé à des violences en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre ;

Le Conseil régional :

RAPPELLE son attachement indéfectible au respect des droits humains universels, à la dignité de chaque personne et à la lutte contre toutes les formes de discrimination ;

RÉAFFIRME son engagement en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité ainsi que de la protection effective des droits des personnes LGBT partout dans le monde ;

S'INQUIÈTE du durcissement des dispositions pénales criminalisant les relations entre personnes de même sexe au Sénégal ainsi que des violences, discriminations et discours de haine à l'encontre des personnes LGBT ;

EXPRIME sa solidarité envers les défenseurs des droits humains, les associations et les citoyens sénégalais engagés en faveur de l'égalité, de la dignité et du respect des libertés fondamentales ;

APPELLE les autorités sénégalaises à garantir la protection de toutes les personnes contre les violences et discriminations, conformément aux engagements internationaux du Sénégal en matière de droits humains ;

MANDATE la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour s'associer à toute action conduite par les autorités internationales et nationales compétentes pour garantir la sécurité des personnes LGBT au Sénégal et promouvoir le respect des libertés fondamentales dans le cadre du dialogue international ;

S'ENGAGE à poursuivre son soutien aux initiatives de lutte contre les discriminations et de défense des droits humains, en lien avec les acteurs associatifs, institutionnels et internationaux mobilisés sur ces enjeux.